



Municipalité du Village de Roxton Falls
26, rue du Marché
Roxton Falls (Québec) JOH 1E0
Téléphone : 548-5790 Télécopieur : 548-5881
Courriel : roxton@roxtonfalls.ca Site internet : roxtonfalls.ca

Budget 2016

Chers citoyennes,
Chers citoyens,

Encore cette année, le conseil a travaillé très fort afin de préparer un budget qui puisse répondre aux différentes exigences municipales. Le budget de la municipalité est donc d'un total de 1 213 780\$ pour 2016, comparativement à 1 206 976\$ en 2015.

IMPORTANT : NOUVEAU RÔLE D'ÉVALUATION (VALIDE POUR 2016-2017-2018)

La valeur imposable de la municipalité passe de 81 574 900\$ en 2015, à 93 528 000\$ en 2016, principalement en raison du dépôt du nouveau rôle triennal d'évaluation foncière, qui sera en vigueur pour 2016, 2017 et 2018. Ce nouveau rôle a été réalisé par la firme d'évaluateurs *Les Estimateurs Professionnels Leroux, Beaudry, Picard & Associés inc.*, laquelle est responsable de tout ce qui concerne vos évaluations, en respect avec la *Loi sur la fiscalité municipale (LFM)*. La municipalité détermine par la suite, avec ces nouvelles valeurs, son taux de taxation, afin d'en arriver à un budget équilibré.

Équilibrage du rôle d'évaluation

Dans le cadre de l'équilibrage du rôle d'évaluation, l'étude du marché immobilier s'effectue à partir d'une date précise fixée par la Loi. Cette date est le 1^{er} juillet 2014 (article 46 de la LFM).

L'analyse du marché se précise donc sur une période de 24 à 36 mois. Toutes les transactions sont analysées par catégorie. Une fois cette étape terminée, les évaluateurs peuvent appliquer, par secteur, de nouveaux taux et des facteurs indicateurs du marché afin de déterminer la valeur marchande.

Maintien de l'inventaire

Un autre geste important qui a été posé par les évaluateurs pour ce nouveau rôle d'évaluation : le maintien de l'inventaire. Communément appelé « les visites de propriétés » (inspection des lieux), il s'agit là d'une obligation de la Loi de faire la vérification de chaque unité d'évaluation une fois tous les neuf ans. Le service d'évaluation effectue donc le tiers des visites à tous les termes de trois ans afin d'atteindre l'ensemble des immeubles au rôle sur une période de neuf ans.

Mentionnons que la hausse moyenne des évaluations foncières imposables de notre municipalité atteint 13%. Nous attirons votre attention, particulièrement, sur la valeur des terrains résidentiels, qui est responsable en grande partie de la hausse de la valeur des propriétés résidentielles. Si vous souhaitez connaître les valeurs de votre nouvelle évaluation, vous pouvez communiquer avec le bureau municipal au 450-548-5790. Notez que vous aurez jusqu'au 30 avril 2016 pour déposer officiellement une plainte à l'égard de votre évaluation. Les détails sur cette procédure seront indiqués sur votre compte de taxes 2016, lequel vous sera envoyé vers la fin du mois de janvier 2016.

VOTRE COMPTE DE TAXES 2016: TAUX DE TAXATION

Le budget des dépenses de la municipalité est établi à 1 213 780\$. Les différents taux se comparent donc ainsi :

Taxes :	Taux 2015	Taux 2016
	Par tranche de 100\$ d'évaluation	Par tranche de 100\$ d'évaluation
Taxe foncière générale	0,6994\$	0,6994\$
Sûreté du Québec	0,0925\$	0,0756\$
Règl. Emprunt Hôtel de Ville	0,0223\$	0,0196\$
Règl. Emprunt pour caserne	0,0082\$	0,0073\$
Règl. Emprunt-Consolidation déficit 2011	0,0156\$	0,0137\$
Règl. Emprunt-Développement domiciliaire	0,0363\$	0,0317\$
Total	0,8743\$	0,8473\$

Mentionnons que nous avons un taux unique de taxation, c'est-à-dire que nous n'avons pas de taux différent pour les industries et les commerces, comme c'est le cas dans plusieurs autres municipalités pour ces secteurs. Globalement, le taux passe donc de 0,8743\$/100\$ d'évaluation à 0,8473\$/100\$ d'évaluation, soit une baisse de près de 0,03\$/100\$ d'évaluation. Il a été résolu de maintenir au même taux la taxation foncière générale, dans le but de continuer à investir dans les infrastructures municipales. Mentionnons que des investissements importants à ce niveau sont à prévoir à court terme.

TAXES DE SERVICES

Collecte des matières résiduelles

La taxe relative à la collecte des matières résiduelles (ordures ménagères, recyclage, matières organiques, les collectes de gros rebuts, accès à l'écocentre, collecte de résidus domestiques dangereuses, etc.), est établie à 135\$ par porte, comparativement à 121\$ en 2015, soit une hausse de 14\$ par porte.

Service de gestion des eaux usées

Pour ce qui est de la taxe relative au service de gestion des eaux usées (taxe d'égout), elle se situe à 102\$ par unité desservie en 2015, comparativement à 100\$ par porte en 2015.

Programme régional de vidange des fosses septiques

Chaque propriétaire d'immeuble visé par le programme régional de vidange des installations septiques se verra imposer une taxe de 87\$.

MAINTIEN DES 4 VERSEMENTS DE TAXES

Il sera encore possible d'acquitter votre compte de taxes en 4 versements égaux, qui seront répartis de mars à octobre 2016. Les modalités seront expliquées en détails sur le compte de taxes 2016.

REÇUS POUR PAIEMENT DE TAXE

Toujours dans le but de réduire les dépenses relatives à l'émission et à la mise à la poste des reçus pour paiement de taxes, la municipalité émettra des reçus seulement aux contribuables qui se rendront au bureau municipal pour payer en argent comptant leur compte de taxes, en guise de preuve.

TABLEAU COMPARATIF 2015 - 2016		
REVENUS	BUDGET 2015	BUDGET 2016
Taxe foncière	570 535\$	654 135\$
Sûreté du Québec	75 457\$	70 707\$
Taxe pour les collectes de matières résiduelles	75 867\$	84 645\$
Taxe pour le service de gestion des eaux usées (égout)	75 650\$	77 520\$
Taxe pour programme régional de vidange des fosses septiques	0\$	2 784\$
Règlement d'emprunt # 06-2004 - Hôtel de ville	18 191\$	18 331\$
Règlement d'emprunt # 07-2004 - Caserne	6 689\$	6 828\$
Règlement d'emprunt # 07-2011 - Consolidation déficit	12 726\$	12 813\$
Règlement d'emprunt # 03-2014 - Développement domiciliaire	29 612\$	29 648\$
Crédits de taxes (Programme de revitalisation)	-23 005\$	-24 577\$
Tenant lieu de taxes (école et bureau de poste)	131 560\$	129 470\$
Péréquation - Compensation collecte sélective		
Redevances sur l'élimination des matières résiduelles		
Services rendus aux municipalités (Premiers répondants)	24 960\$	24 580\$
Autres services rendus (revenus de location, administration Régie incendie, etc.)	54 950\$	54 464\$
Autres revenus (droits de mutations immobilières, permis, intérêts, raccordement d'égout, entente entretien routes MTQ, contraventions)	82 713\$	72 432\$
Transferts conditionnels (subventions)	0\$	0\$
Programme TECQ (Compte à recevoir sur dépenses admissibles)	50 000\$	0\$
Appropriation de surplus accumulé non affecté	21 070\$	0\$
TOTAL DES REVENUS	1 206 975\$	1 213 780\$
DÉPENSES	BUDGET 2015	
Administration générale	286 424\$	295 946\$
Sécurité publique	211 506\$	205 788\$
Transport routier	232 200\$	238 220\$
Hygiène du milieu	176 174\$	188 009\$
Santé et Bien être (Immeuble de la Garderie)	11 325\$	12 045\$
Aménagement, urbanisme et développement	44 058\$	42 492\$
Loisirs et culture	64 533\$	70 101\$
Frais de financement	107 542\$	102 061\$
Affectations	20 113\$	15 118\$
Immobilisations et Infrastructures	53 100\$	44 000\$
TOTAL DES DÉPENSES	1 169 500\$	1 213 780\$

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous en faire part.

*Je profite de l'occasion pour vous souhaiter, au nom des élus et des employés municipaux,
un très Joyeux Noël et une Année 2016 fertile en projets de toutes sortes.
Que la santé et le bonheur vous accompagnent!*

Jean-Marie Laplante
Maire

***Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé
à partir du 18 décembre 2015 à midi, jusqu'au 3 janvier 2016.
L'horaire régulier reprendra dès le lundi 4 janvier 2016.
La séance ordinaire de conseil aura lieu le lundi 11 janvier 2016 à 19h30.***